

## LA PLACE DE LA CULTURE DANS LA DÉCENTRALISATION

Juillet 2014

Le secteur culturel français s'est structuré au fil des décennies autour d'une compétence partagée entre chaque échelon territorial. Cette réponse politique par des dispositifs complémentaires et des financements croisés a permis de développer un **maillage territorial d'une finesse inégalée**. On voit ainsi une multitude d'équipes artistiques, de nombreux lieux et événements culturels à travers tous les territoires, dont les missions reposent sur une contractualisation avec les collectivités territoriales et l'Etat, qui en assurent l'essentiel des moyens de fonctionnement, de production ou de diffusion.

Ce paysage d'une grande diversité tient compte des **enjeux d'équité territoriale et d'égal accès de tous à la culture que l'Etat doit continuer de garantir**. Mais ce paysage est aussi le fruit de la décentralisation dont les acteurs culturels ont été les pionniers et qui a permis des réponses adaptées à chaque territoire, à chaque réalité géographique, démographique et sociale. Le secteur culturel ne pourra conserver son dynamisme sans la pérennisation de cette multiplicité des réponses. En même temps, la maturité de ces dispositifs et les bouleversements en cours obligent les professionnels et les élus à inventer de **nouvelles bases de coopération et de gouvernance pour le soutien à l'art et à la culture**.

Le gouvernement a engagé une réforme de la décentralisation pour clarifier les compétences et refondre la carte territoriale. L'élargissement des régions et des intercommunalités, l'apparition des métropoles et la disparition des départements est une occasion inédite de réorganisation des pouvoirs décentralisés. Le redéploiement qui s'amorce porte à la fois sur les missions, les compétences et les financements. Au cœur de ce mouvement systémique se posent par exemple les questions de l'avenir du soutien des conseils généraux à la culture et de la préservation des dotations de l'Etat aux collectivités pour leur politique culturelle. Cette étape déterminante pour la définition des politiques publiques des prochaines décennies doit être l'occasion d'un **nouveau développement du secteur culturel** plutôt que sa fragilisation et son hypothèque.

Le contexte législatif et social établit une impérieuse nécessité de refonte des dispositifs de soutien à l'art et à la culture plus large que la seule question des pouvoirs décentralisés. La réforme de l'intermittence amorcée par le processus inédit de concertation tripartite (pouvoirs publics, partenaires sociaux et organisations professionnelles du secteur), doit permettre de repenser l'emploi artistique et technique intermittent et permanent en lien avec son soutien par la puissance publique dans le secteur public. Le projet de loi d'orientation sur la création artistique doit permettre de conforter la place de la culture dans les politiques publiques. C'est aussi l'occasion d'inscrire, au-delà de la question des compétences exercées, une **gouvernance partagée entre tous les échelons territoriaux, gage de leur responsabilité commune**. La cohérence des dispositifs au sein d'un même territoire régional ne peut être garantie qu'à travers une telle instance de coopération territoriale, réunissant l'Etat et toutes les collectivités territoriales sur le modèle du CCTDC mais décentralisé en régions ou d'une CTAP dédiée à la culture.

Alors que la culture est devenue au fil du temps une compétence partagée sur la seule base du volontariat de chaque exécutif régional, départemental, communal et parfois intercommunal, la réforme en cours doit **inscrire la culture comme une responsabilité partagée et rendre l'exercice de sa compétence obligatoire**. Tout en conservant le caractère multiple des dispositifs de soutien cumulé auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, l'inscription de la culture dans le socle des compétences fortes de chaque région et de chaque commune est la juste reconnaissance de leur investissement déterminant jusqu'à ce jour. Cette nouvelle **compétence obligatoire partagée** est la réponse la plus adaptée pour assurer la place des régions et des communes dans le développement culturel et le soutien de la vie artistique. C'est aussi la garantie de ne pas perdre le soutien assuré jusqu'ici par les départements malgré leur disparition. Cela peut également favoriser une implication renforcée des intercommunalités et métropoles.

Nous sommes à un moment historique de maturité d'un secteur fortement soutenu par la puissance publique. La réduction de la dépense publique ne doit pas devenir la disparition annoncée des politiques publiques de la culture. La décentralisation doit rester la promesse du développement d'un secteur porteur de sens, d'émancipation individuelle et collective, ainsi que de retombées économiques et d'emplois qualifiés non délocalisables.